

Electricité

Tarifs des Services Industriels de Lutry applicables dès le 1.1.2022

Tous les prix mentionnés sont hors TVA

Petits consommateurs (consommation inférieure à 50'000 kWh par an)

Tarifs	Energie	Réseau
Tarif double Standard (TU double permanent)		
Heures pleines ct/kWh	9.50	10.32
Heures creuses ct/kWh	7.60	8.76
Tarif double Option Chaleur (TC double interruptible) pour les installations de chauffage, boiler, pompe à chaleur		
Heures pleines ct/kWh	9.40	8.92
Heures creuses ct/kWh	8.25	8.16
Tarif simple Option Permanent ⁽¹⁾ (TU simple permanent) pour les raccordements avec mesure simple tarif		
Heures pleines et heures creuses ct/kWh	9.50	10.32
Tarif simple Option Chaleur (TU simple interruptible) ⁽¹⁾ pour les installations de chauffage, boiler, pompe à chaleur avec mesure simple tarif		
Heures creuses ct/kWh	7.60	8.76

(1) ces options ne sont plus proposées pour les nouvelles installations.

Grands consommateurs (consommation supérieure à 50'000 kWh par an)

Tarifs	Energie	Réseau
Puissance A (Puissance double permanent A) utilisation régulière de la puissance (DUP > 3000 h./an)		
Heures pleines ct/kWh	9.05	6.42
Heures creuses ct/kWh	8.45	6.05
Puissance maximale mensuelle Fr./kW/mois		6.30
Puissance B (Puissance double permanent B) utilisation occasionnelle de la puissance (DUP ≤ 3000 h./an)		
Heures pleines ct/kWh	9.05	7.03
Heures creuses ct/kWh	8.45	6.54
Puissance maximale mensuelle Fr./kW/mois		5.60

Remarques concernant tous les tarifs d'électricité :

Heures pleines (HP) : du lundi au dimanche de 6h à 22h.

Heures creuses (HC) : du lundi au dimanche de 22h à 6h.

Pour les installations temporaires (chantiers, manifestations), les prestations de raccordement, pose et relevé de compteur sont facturées en plus des tarifs d'électricité.

Aux tarifs mentionnés ci-dessus viennent s'ajouter pour tous les consommateurs :

- les services-système du réseau de transport (Swissgrid) 0.16 ct/kWh
- les taxes et prestations dues aux collectivités publiques 4.32 ct/kWh

Détail des taxes et prestations dues aux collectivités publiques

Indemnité communale liée à l'usage du sol	0.70 ct/kWh
Taxe communale pour l'éclairage public*	0.50 ct/kWh
Taxe communale de soutien aux énergies renouvelables*	0.20 ct/kWh
Emolument cantonal lié à la distribution d'électricité	0.02 ct/kWh
Taxe cantonale de soutien aux énergies renouvelables*	0.60 ct/kWh
Supplément fédéral perçu sur le réseau	2.30 ct/kWh

*taxes non soumises à la TVA

DUP : Durée de l'utilisation de la puissance

Exemple de calcul du prix total payé en tarif standard en heures pleines :

énergie + réseau + taxes = 9.50 + 10.32 + 0.16 + 4.32 = 24.30 ct/kWh